

ON S'ABONNE.  
 Cahors, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.  
**AUTRES DÉPARTEMENTS :**  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16  
**et se paie d'avance.**

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, MERCREDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS :**  
 ANNONCES  
 25 centimes la ligne  
 RECLAMES  
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reus  
 à Cahors au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.  
 Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

**L'ABONNEMENT  
 se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT			Départ des correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances		
DAT JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Heure des chargements.	Dernière levée (boîte).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers.	Distribution en ville.
26 Jeudi.	ss Clet et Mar.		D. Q. le 8, à 8 h 31' du mat.	Gramat, Rodez, Labastide, Lacapelle, Valence-d'Agen, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	8 h 30 m.	Assier, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Rodez, Cabrerets, Castelnau.	6 h. s.	6 h. 45 s.
27 Vendr.	s Anthime	Cazals, St-Martin-Labouval, Puybrun	N. L. le 15, à 7 h 12' du mat.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, dé- partements du centre.	7 h. s.	8 h 30 m.	Gourdon, Catus, Sarlat.	6 h. 30 s.	6 h. 45 s.
28 Saméd	s Vital.	Soturac, Bretenoux.	P. Q. le 21 à 10 h. 40' du soir	Montauban, Caussade, Toulouse. Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, Tulle.	9 h. m.	9 h 15 m.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals.	6 h. 00 s.	6 h. 45 s.
			P. L. le 29, à 9 h. 32' du mat.	Assier, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Périgueux, Livernon, St.-Géry, Castelnau-de-Montraterre. Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Bougeac, Figeac, Aurillac, Libos.	7 h. s.	10 h s.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	6 h. 45 s.	6 h. 45 s.
				(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.	7 h. s.	11 h s.	Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue. Montauban, Caussade, Toulouse. Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	2 h 30 m.	8 h. matin.
								5 h 30 s.	8 h. 45 s.
								6 h 15 s.	6 h. 45 s.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 21 Avril 1866.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 19 avril.....	67 50	97 »»
Du 20.....	67 80	97 »»
Du 21.....	67 70	97 »»

**BULLETIN**

Un décret prolonge jusqu'au 21 juin la session du Corps législatif.

Les nouvelles reçues d'Algérie par le maréchal ministre de la guerre sont toujours satisfaisantes. Le colonel de Colomb, parti de Géryville le 21 mars, a été rejoint le 26 à Nahma par le goum de Hamyan-Garabas. Par une marche rapide ignorée de Si-Hamet-Ben-Hamza, le colonel de Colomb a surpris les campements de Sidi-Chekkben-Tayeb, le 21 mars, à Menaouarat, près de Figuig; 12 douars ont été atteints: 5 appartenant aux Ouled-Sidi-Brahim, 7 aux Ouled Sidel-Hady-Hamed, 1,200 chameaux, 3 000 moutons et toutes les tentes sont restés au pouvoir de nos goums.

Après cette heureuse opération, le colonel de Colomb a continué sa marche vers le Sud, par l'Oued-el-Hallouf, où il espérait trouver la troupe de Si-Hamed-ben-Hamza, qui, à l'approche de notre colonne, avait pris la fuite précipitamment. A la faveur du désordre causé par l'arrivée subite de nos goums, 13 douars ont jugé plus prudent de revenir vers l'Est pour faire leur soumission. Les représentants de ces 13 douars sont venus de Géryville pour demander l'aman.

Le lieutenant-colonel de Sonis, commandant supérieur de Laghouat, est arrivé sur l'Oued-Segnem, en avant de Sid-el-hadj-ed-dio, prêt à se porter vers le Sud, pour combiner ses mouvements avec ceux du colonel de Colomb.

Une dépêche de Berlin nous transmet le texte suivant de la réponse de la Prusse à la note autrichienne du 7 avril. Ce texte, qui est emprunté à la *Gazette Nationale*, mérite du lecteur une attention particulière. Il exclut toute idée de concession de la part de la Prusse à l'Autriche, aussi longtemps que celle-ci conservera l'attitude qu'elle a prise. « C'est au gouvernement de Vienne à prendre l'initiative du désarmement, et à rétablir le statu quo ante s'il désire que la réciprocité dans les déclarations passe dans le domaine des faits », c'est-à-dire que la Prusse rapporte ses ordres de mobilisation.

La discussion du bill de réforme continue. Le public demeure très indifférent à ces débats. Le gouvernement compte sur une majorité de 25 voix. L'opposition croit que le chiffre de la majorité ne dépassera pas 10 voix. Tous ces calculs sont de simples conjectures. Une autre conjecture encore, c'est que la 2<sup>e</sup> lecture pourrait avoir lieu et que cependant le bill serait rejeté à la 3<sup>e</sup> lecture.

Les esprits paraissent s'être tranquilisés en Angleterre au sujet de la question allemande, il est vrai de dire que l'on ne s'explique pas parfaitement le revirement. On ne croit pas à l'alliance dont il avait été question entre la Prusse et l'Italie et l'opinion générale dans la cité est que si la Prusse et l'Autriche en venaient aux hostilités entre elles, la France et l'Angleterre, ne permettraient pas l'intervention d'aucune autre puissance dans ce différend.

On mande de Madrid qu'on y appréhende de nouveaux troubles. Le gouvernement prend des précautions militaires et autres. Dans la séance tenue mardi à la Chambre des députés, le ministre de l'intérieur a déclaré que les manœuvres des conspirateurs étaient connues, et qu'il n'y avait rien à craindre pour la sécurité publique. Juste le langage qu'on tenait à la veille de la conjuration organisée par le général Prim.

On écrit de Madrid à l'*Aigle* de Toulouse : « Mercredi dernier, le vapeur de guerre la *Princesse des Asturies* a quitté le port de Cadix, pour aller stationner devant Tanger. Le départ précipité de cette frégate a été décidé immédiatement à la nouvelle de la maladie grave du sultan de Maroc. Dans le cas où le sultan viendrait à mourir, les chrétiens qui habitent son empire et qui craindraient une révolte de la part des musulmans, trouveraient asile et protection à bord de la *Princesse des Asturies*.

Des lettres de Saint-Petersbourg apportent quelques détails sur l'attentat contre la vie du Czar. Le coup de pistolet tiré par l'assassin, eût atteint le Czar en pleine poitrine, était tiré à bout portant, si un paysan nommé Ossip Ivanoff, qui se trouvait derrière le meurtrier, ne lui eût poussé le bras et fait ainsi dévier l'arme. L'insurrection judiciaire est commencée. L'assassin qui est un russe déclare être sans complices, et avoir agi de son propre mouvement. Des adresses de dévouement à l'Empereur sont signées à Saint-Petersbourg et dans toutes les villes de l'Empire.

Le paysan Ossip a reçu des lettres de noblesse. Les mesures de rigueur se poursuivent en Russie contre les polonais. Le *Télégraphe de Kiew* publie une nouvelle liste de détenus politiques condamnés à la déportation en Sibérie, ou dans les provinces éloignées de l'empire.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques.**

**Angleterre.**

Londres, 19 avril.

Le *Daily News* publie une dépêche de Vienne annonçant que la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, le grand-duché de Bade et Hesse-Barmstadt seraient tous d'accord pour appuyer l'Autriche dans le cas où une guerre éclaterait.

Le câble sous-marin entre Beachy-Head (Angleterre) et Dieppe qui était en réparation vient d'être rétabli. Quatre fils marchent régulièrement. Le câble de Calais (4 fils) et celui de Boulogne (6 fils) viennent également d'être réparés.

**Allemagne.**

Francfort, 19 avril.

Le *Journal de Francfort* a reçu de Vienne, en date du 18, un télégramme annonçant, sur la foi de la *Nouvelle Presse libre*, que l'Autriche répondrait à la dépêche prussienne par une proposition tendant, à fixer un terme dans lequel les deux puissances devraient désarmer simultanément.

Pesth, 18 avril, soir.

La Chambre de Magnais a adopté aujourd'hui au scrutin nominal par 206 voix contre 102 la deuxième Adresse de la Chambre des Députés. Le président, baron de Senneki, avait prononcé auparavant un long discours dans lequel il indiquait le rétablissement de la situation légale comme le programme constant du gouvernement. Au sujet du rescrit royal, le président avait déclaré qu'un retour sur les promesses du discours du trône était et serait toujours éloigné des intentions du gouvernement.

**Australie.**

Pointe de Galles, 14 avril.

Le paquebot des messageries impériales le *Cambridge*, apportant les malles de l'Inde, de la Chine et du Japon est parti d'ici le 10 avec 200 passagers, 250 balles de soie, 900 caisses de thé et 260 colis divers pour Londres; 360 balles de soie, 170 caisses indigo et 300 colis divers pour Marseille.

Le *Tigre* et l'*Erymanthe* sont partis le 12.

**Italie.**

Florence, 18 avril, soir.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. M. Torrighiani interpelle le

ministre des finances au sujet de la baisse des fonds publics. Il demande s'il est vrai que le gouvernement ait l'intention de donner cours forcé aux billets de Banque.

M. Scialoja, ministre des finances, répond que les bruits répandus contre le crédit italien sont l'œuvre d'étranges ennemis de l'Italie ou de spéculateurs Italiens indignes de leur pays. Le ministre nie d'une manière absolue que le gouvernement ait l'intention de donner cours forcé aux billets de banque. Il déclare que le service des intérêts de juillet est assuré par les moyens ordinaires. Il dit, enfin, que l'administration fera poursuivre les auteurs de bruits calomnieux conformément aux articles du code pénal.

**Turquie.**

Constantinople, 18 avril.

Il a été nommé un syndicat qui est autorisé à veiller sur l'application des fonds destinés au paiement des intérêts et fonds d'amortissement de la dette générale et des emprunts étrangers.

Ce syndicat se compose de trois banquiers ottomans et de six banquiers européens.

La nomination de ce syndicat n'affectera nullement les emprunts étrangers. On aura soin de maintenir intactes les stipulations des contrats concernant chacun de ces emprunts, et les revenus spécialement assignés à chacun d'eux seront remis à la Banque impériale ottomane afin que celle-ci puisse faire face aux dividendes.

L'enquête sur le budget se poursuit rapidement. La volonté du gouvernement est que cette enquête se fasse avec le plus grand sincérité et qu'elle soit basée sur les données les plus certaines. Le résultat de l'enquête sera publié quel qu'il soit.

**Egypte.**

Alexandrie, 18 avril.

Les avis de Bombay sont du 28 mars. La ville de Caboul a été prise par Mahomet-Anzou-Khan.

Le sultan parricide de Mascate a demandé à être reconnu par le gouvernement de Bombay. Celui-ci a refusé.

L'épidémie sévit dans le royaume de Birman. L'insurrection de Dhawulpool est terminée.

**Espagne.**

Madrid, 18 avril, soir.

La *Correspondencia* dit qu'une adresse, signée par plus de mille habitants les plus notables de Barcelone, félicite le ministre des finances au sujet de la création de la nouvelle Banque.

**SOCIÉTÉ DU PRINCE IMPÉRIAL.**

Sa Majesté l'Impératrice a reçu lundi, au palais des Tuileries, le Conseil supérieur de la Société du Prince Impérial et les membres des comités locaux des départements de la Seine et de Versailles, au nombre d'environ 800. On remarquait parmi les assistants, M. le ministre du commerce, M. le ministre de l'Instruction publique et M. le préfet de la Seine, Monseigneur l'archevêque de Paris, président de la Société, était assis à côté de Sa Majesté. Le rapport a été lu par M. Frémy, vice-président.

Le rapport présente le tableau de la situation financière de la Société, lequel se solde par un actif de 2,001,881 fr. 55 c. Ce chiffre, comparé à celui des prêts montre que, grâce à l'application des sommes déjà remboursées à de nouveaux prêts, la Société a prêté 209,213 fr. 67 c. de plus qu'elle n'a elle-même reçu.

Après la lecture du rapport, qui a été écouté avec beaucoup d'intérêt et très applaudi, S. M. l'Impératrice a prononcé quelques paroles et remercié les assistants du zèle et du dévouement avec lequel ils s'occupent des intérêts de la Société.

L'allocution de S. M. a été fréquemment interrompue par d'unanimes applaudissements.

L'œuvre philanthropique et démocratique poursuit donc ses développements moralisateurs et bienfaisants. Le petit négoce et les ouvriers de la capitale comme de la province peuvent jouir du bénéfice de cette précieuse institution. Bientôt même, nous en avons l'espoir, pour que les avances se produisent dans toute la France, avec une égalité relative, une commission succursaliste sera établie dans tous les chefs-lieux de département.

Le *Journal du Lot*, seul organe de son dé-

partement qui se soit associé au progrès de l'œuvre naissante, grâce au bon esprit de ses abonnés qui ont tous répondu à la souscription ouverte dans les colonnes, est heureux de signaler les développements que prend tous les jours la *Société du Prince Impérial*.  
 A. LAYTOU.

**Revue des Journaux.**

Le *Journal des Débats* regrette d'avoir à le dire, mais il lui semble que, même avec la meilleure volonté du monde, il est difficile de tirer des plus récentes dépêches allemandes des inductions favorables au maintien de la paix : « Elles semblent indiquer, au contraire, que les rapports sont plus tendus que jamais entre les deux puissances. »

On lit dans le *Bulletin du Constitutionnel*, sous la signature de M. Edouard Simon :

« Rien de positif ne transpire jusqu'ici sur la nature de la proposition que la Prusse soumettra à la Diète. Quant au mode d'élection pour le nouveau Parlement allemand, les journaux de Berlin pensent que le suffrage universel sera restreint à ce qui concerne le droit d'éligibilité, c'est-à-dire que, pour être éligible, il faudra remplir certaines conditions de cens. de plus, les députés ne recevraient pas d'indemnité. La nouvelle loi électorale serait donc de beaucoup moins large que celle de 1848, qui accordait, à l'exemple de la loi française le droit électoral le plus étendu. »

Toutes ces questions jointes au litige austro-prussien, font prévoir en Allemagne une longue série de complications et de discussions orageuses. »

Le journal *La Liberté* croit devoir signaler, « à titre d'indications générales, la tendance des journaux autrichiens à se rapprocher de la France et de l'Italie, même au prix de la cession de la Vénétie. »

L'*Opinion Nationale* estime que la retraite de M. de Bismark ne sauverait pas la situation : « L'abdication même du roi Guillaume ne réparerait pas ce qu'il y aurait de désastreux pour la Prusse dans cette reculade, et M. de Bismark est, quoi qu'on en dise, la vraie politique prussienne, mal conduite, parce que le roi de Prusse a laissé de côté son plus puissant auxiliaire, le principe libéral. »

On lit dans le *Presse*, sous la signature de M. Jules Amigues :

« Jusqu'à ce que la lumière se fasse sur la situation obscure que nous traversons en ce moment, nous enregistrerons les bruits divers ou contradictoires sans nous laisser alarmer outre mesure comme sans y attacher de positives espérances. D'après les correspondances de Berlin, les démarches, quelles qu'elles aient été, de l'Autriche, n'arrêteraient point M. de Bismark dans ses visées belliqueuses. « Si je » reste premier ministre, aurait-il dit, la » guerre est inévitable. » Le roi, cependant, manifesterait quelque hésitation à courir les chances dont est grosse la politique de son ministre et les scrupules royaux, manifestés à quelques amis de la couronne, auraient donné créance aux bruits, plusieurs fois répandus déjà de la retraite de M. de Bismark.

Le *Siecle* s'exprime ainsi dans son *Bulletin*, par l'organe de M. Taxile Delord qui fut, on se le rappellera, un des rédacteurs du *Charivari* :

« Pour se rendre compte de la situation générale en Allemagne, il serait urgent de savoir quels sont les Etats secondaires qui se prononcent pour ou contre la proposition de la Prusse; malheureusement la seule nouvelle que nous donnent les journaux d'Outre-Rhin sur les petits Etats est le changement de coif-

sure de l'infanterie du grand duché de Mas-fau, qui portera désormais le schako autrichien au lieu du casque; nous ne savons pas s'il faut interpréter ce changement dans un sens défavorable à la politique prussienne. »  
Pour extrait: A. Layton

**Nouvelles du jour.**

Les ministres se sont réunis aujourd'hui, en Conseil au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Hier, après avoir passé la revue des troupes au Carrousel, l'Empereur s'est promené en phaéton, sans escorte, sur les boulevards. S. M. est allée jusqu'au faubourg Poissonnière qu'elle a suivi jusqu'au boulevard Magenta, puis elle a traversé toute la rue du Temple et est rentrée par la rue de Rivoli aux Tuileries. Dans ce long parcours, l'Empereur a reçu de nombreuses marques d'affectueuse sympathie.

M. Mirès achète décidément la Presse dont il se propose de faire un journal militant bonapartiste.

Il y aura mardi prochain, 24 août, à l'église des Petits-Pères, un service funèbre en l'honneur de la reine Marie-Amélie.

On dément la nouvelle d'un prochain voyage de l'Empereur à Lyon; par contre, on affirme qu'il ira le 14 juillet, à Nancy, pour célébrer non, l'anniversaire de la prise de la Bastille, mais la réunion de la Lorraine à la France.

Le prince de Danemark quitte Paris sous peu de jours.

Pour extrait: A. LAYTON.

**Bulletin Vinicole**

On lit dans le *Moniteur Agricole* de Bordeaux:

La pousse de la vigne s'accomplit sous l'influence d'une température bizarre qui amène dans l'éclosion des boutons une grande irrégularité. Les limaçons profitant de l'humidité, la *pyrale*, la chenille, en un mot, tous les insectes destructeurs de la vigne sont à l'œuvre et les bras manquent pour les repousser. La situation n'a point changé quant à la vente des vins. Achetants et vendeurs se tiennent sur la réserve jusqu'à ce que la lune rousse, ait dit son dernier mot. Cependant il se fait toujours quelques ventes. Une maison de Paris vient d'acheter de 80 à 100 tonneaux dans les Saint-Seurin, paysans ordinaires, de 350 à 400 fr. le tonneau.

Le reste de nos vins vieux s'écoule rapidement.

Les vins nouveaux arrivent en nombreuse quantité, soit par eau, soit par les voies actives que le comporte la saison. La production se tient sur ses gardes et ne veut pas faire de concession; la consommation, qui depuis deux mois, a passablement acheté et qui se trouve avoir encore des marchandises entre les mains de son côté ne retourne pas aux achats; il en résulte donc un état stationnaire qui laisse les cours dans les mêmes conditions.

Les eaux-de-vie sont en bonne situation sur le marché de Paris, mais depuis huit jours les cours n'ont pas présenté de variation assez sensible pour que nous répétions la cote.

On nous adresse, avec prière de l'insérer, l'article suivant:

**L'enquête sur les souffrances de l'Agriculture.**

Monsieur le Rédacteur,

Si j'ai bien lu et bien compris le rapport de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et le décret qui l'accompagne, sur la manière dont se fera l'enquête agricole; ce que veut le gouvernement, avec une haute et grande raison, c'est l'opinion de l'agriculture elle-même, sur ses propres intérêts. Aussi, par ses commissions régionales, va-t-il trouver directement les intéressés eux-mêmes, sur le théâtre de leurs travaux et de leurs souffrances; il veut faire, pour ainsi dire, sa consultation au lit du malade.

C'est-là, une bonne et excellente pensée qu'il importe de rendre féconde, principalement à ceux qui vivent réellement du sol, à ceux, pour qui l'agriculture ne constitue point un simple délassement, un loisir plus ou moins dispendieux, une occupation accessoire, à ceux enfin, dont le degré d'aisance et de bien-être, dépend essentiellement, d'une bonne ou d'une mauvaise récolte, de la hausse ou de la baisse des produits agricoles.

Donc, dans la situation solennelle où l'agriculture se trouve actuellement, et quand, par l'initiative de l'Empereur, elle est appelée par le Ministre de l'Agriculture, honoré de la haute sanction de Sa Majesté, à formuler son opinion, sur les causes du mal dont elle se plaint, et du remède qu'il convient de lui appliquer; cette opinion ne doit pas être influencée par des considérations intrinsèques, elle ne doit s'inspirer que du sentiment intime des besoins et des intérêts de l'industrie rurale du pays où l'on vit.

Et alors, dans le cercle fécond de la pensée gouvernementale, j'appelle l'attention de tous les hommes pratiques de la famille agricole, sur l'influence désastreuse, morale et matérielle, qu'exerce dans nos contrées, sur nos agriculteurs, la multiplicité des champs de foires, établis par l'usage, dans des lieux isolés des centres de population, souvent inhabités, et qui obligent le marchand forain comme le laboureur, sans profit pour l'écoulement de leurs marchandises réciproques, à des déplacements quotidiens très onéreux, et surtout préjudiciables par la perte de temps, aux produits ruraux d'un pays accidenté, où il ne sera jamais permis à la machine agricole de remplacer la main de l'homme.

Un mal visible est toujours facile à signaler, mais il faut reconnaître que le remède à appliquer est plus difficile à trouver.

Cependant, s'il est admis, ce qui est incontestable, que les conditions de la prospérité, de la famille agricole, ont été complètement changées de nos jours, par les profits avantageux des moyens de transport, vaste réseau de routes, voies navigables ou ferrées, il en résulte évidemment pour l'industrie rurale, l'obligation d'un changement radical dans les vieilles habitudes de ses transactions.

Et cette proposition acceptée, il est utile et opportun, ce me semble, de provoquer, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, la création à des époques étudiées pour être déterminées, de foires, dites exclusivement foires grasses, qui, ayant pour but, de réunir sur le même lieu, le produit de notre plus grande richesse agricole, c'est-à-dire le bétail destiné à l'abattoir, aurait pour résultat:

1° D'appeler sur notre marché, une concurrence plus active pour les achats, assurée d'y trouver des quantités et des qualités suffisantes à ses besoins, sans avoir pour les compléter aux quatre points cardinaux du département;

2° D'établir une hausse ou une baisse raisonnée sur la vente ou l'achat du bétail, laissé au hasard de circonstances le plus souvent étrangères à l'industrie rurale et qui obligent l'agriculteur pratique, au détriment d'un travail productif, à surveiller sur un nombre indéfini de champs de foire, ce brusque va et vient, sans cause apparente, de hausse ou de baisse;

3° D'encourager la famille agricole dans l'élevage du bétail de boucherie, pour y trouver l'engrais, une des conditions principales de prospérité pour cette branche d'agriculture, qui ne laisse jamais le champ en jachère.

4° Enfin, les foires dites grasses, auraient pour résultat de faire perdre l'usage luxueux des champs de foires, isolés et déserts, dont j'ai parlé plus haut, par l'appauvrissement inévitable de leurs transactions, et de plus, de permettre à nos paysans de conquérir un emploi judicieux du temps qui est une des richesses agricoles.

Je livre à votre estimable journal ces simples observations; car c'est aux organes de la publicité qu'il appartient de passionner ce grand débat, pour en faire suer, si je puis m'exprimer ainsi, la grandeur et la fécondité par tous les pores de la famille agricole, et que c'est là encore aider l'Empereur à fortifier le corps et à élever l'âme de la nation.

LINOL FRANÇOIS.

M. Nadal nous adresse l'article suivant, sur la question d'UXELLODUNUM.

En publiant notre brochure de 1865, nous pensions simplement livrer aux appréciations du public le résultat de nos recherches sur Uxellodunum et de borner là notre discussion.

Quelques personnes amies nous ont fait revenir sur cette détermination, en nous faisant entrevoir qu'il serait peut-être utile de les faire suivre de quelques nouvelles observations, le public jugera.

Dans sa première lettre, publiée par le *Journal du Lot*, M. Bertrandy se met en frais de figures géométriques, pour prouver que si, à Luzech, la fontaine eût jailli du point même où la montagne se relie avec l'arête de l'isthme, César eût été bien naïf de construire une tour de dix étages pour en dominer le terrain.

Dans ce cas, en effet, selon notre adversaire, César n'aurait pas manqué de faire occuper la crête de l'isthme par ses troupes, et dès lors il n'aurait eu besoin ni de terrasse, ni de tour, il se serait trouvé là au niveau de la fontaine.

Il est possible que pour l'intelligence des lecteurs, qui, comme M. Bertrandy, n'ont jamais vu les lieux, il eût été à désirer que nous eussions fait une description plus minutieuse de tous les accidents de terrain; mais où cela ne nous eût-il pas entraîné?

Nous avons dit à la page 60 de notre brochure: « Dans le but de découvrir des traces de cette fontaine, des fouilles ont en ce moment pratiquées dans le flanc de la montagne donnant à l'ouest et dans la partie qui se rapproche le plus de l'isthme. »

« A quatre-vingt-dix pieds romains au moins au-dessus du niveau de la rivière, et vis-à-vis les filets d'eau déjà signalés, on vient de mettre à découvert un grand bassin taillé dans le roc dont le fond a une surface de vingt-cinq mètres carrés. »

« Dans la paroi supérieure du rocher, à deux mètres au-dessus du fond du bassin, on voit trois brèches, à travers lesquelles les eaux ont dû couler et doivent couler encore en hiver. »

La partie de la montagne, où était située la fontaine d'Uxellodunum à Luzech, donne à peu près à l'ouest, et de là, par une légère inflexion, elle va se relier avec l'isthme qui se trouve au nord; en sorte que l'emplacement de la fontaine qui est toujours dans la partie du mont qui se relie avec l'isthme (*ab ed parte*) ne se trouve

pas non-seulement dans la même direction que l'isthme, mais il en est encore séparé par une espace de 200 mètres.

Parce que cet isthme était à peu près au niveau de la fontaine, ce n'était donc pas une raison, comme le prétend M. Bertrandy, pour qu'il dût être choisi pour le théâtre des opérations d'attaque. C'était même impossible; car de là les assaillants n'auraient eu aucune prise sur ceux qui allaient faire de l'eau, l'inflexion des terrains les leur aurait cachés. Les rochers qui formaient la partie orientale de l'isthme étaient tellement abruptes et hérissés de si vives arêtes, qu'il eût été impossible de placer là des guerriers pour attaquer les assiégés et les empêcher d'aller à la fontaine. Ce fut donc dans la partie occidentale de l'isthme, dans l'espace compris entre la rivière et les rochers que César dut nécessairement faire des terrassements et construire la tour de dix étages.

Nous supposons, nous, que la terrasse dont nous avons déjà indiqué les vestiges, et qui se trouve *adversus montem*, à côté de l'isthme qui la dominait, servit d'emplacement pour la construction de la tour, que de là les assiégés se trouvaient passablement éloignés des remparts de l'oppidum, et que ce fut de là qu'ils dirigèrent ensuite par des moyens à eux connus, vis-à-vis la fontaine, en lui faisant côtoyer le fond de la montagne sur une terrasse qui faisait suite à la première, ainsi que les lieux peuvent encore le faire supposer, car que M. Bertrandy n'en ignore, il y eut plus d'une terrasse élevée à Uxellodunum (*aggeres instructe capiti*).

\*

Dans sa première lettre M. Bertrandy prétendait trancher la question d'une façon nouvelle, disant que si Uxellodunum eût été entouré d'une rivière, excepté à un endroit large de 300 pieds, Caninius n'aurait pas dû et n'aurait pas pu pratiquer un vallum au tour de la place, que, par conséquent, il ne devait pas y avoir d'isthme de 300 pieds à Uxellodunum.

Nous avons dit à la page 42 « qu'à Luzech les Romains » pouvaient bien, au sud, empêcher les assiégés d'aboutir à la rivière; mais au nord où les cornes du croissant formé par la plaine, se réduisent à zéro, et où il ne reste entr'elles qu'un espace de 300 pieds romains, où » établir la contrevallation? »

De là, M. Bertrandy tire cette conclusion, que de ces deux côtés au moins la contrevallation était impossible. Impraticable le long de l'isthme sur la rive droite. — Ici sans doute, et c'est là ce que nous avons voulu dire parce que nous prétendons que c'est là qu'il plaça les machines de guerre pour défendre aux assiégés l'approche de la rivière, attendu qu'il n'y avait ni ne pouvait y avoir là de fossé, et que c'était, par conséquent, le seul endroit où les assiégés pussent aller à la rivière sans franchir la contrevallation.

Mais il ajoute: « d'où je conclus que l'Uxellodunum des » Commentaires, qui devait être complètement entouré par » un vallum, ne doit pas être recherché à Luzech, localité » lité autour de laquelle les Romains, de l'aveu de M. Nadal, n'ont pu établir de contrevallation. »

Si la première conclusion est juste, celle-ci est totalement fautive, et M. Bertrandy nous fait dire gratuitement ce que nous n'avons pas dit comme on va le voir.

A la page 46 de notre brochure, nous avons dit « que » si à Luzech, Caninius avait voulu faire servir de vallum la rivière qui l'entoure, il aurait eu à garnir de » troupes les berges de la rive gauche depuis Caix jusqu'à » Cami, que cet espace n'a pas moins de 12 kilomètres de » de pourtour, qu'alors pour avoir une ligne moins longue à garder, il circonscrivit son vallum entre le fond » de la presqu'île, au sud, et l'entrée de l'isthme au » nord »

Parce que sur la rive droite, le long et de chaque côté de l'isthme, nous avons dit qu'il n'y avait pas assez d'espace pour établir un vallum, est-ce à dire que ce vallum qui avait dû être pratiqué au sud, sur le fond de la presqu'île, et, au nord, au commencement de l'isthme, franchissant la rivière de chaque côté, et vis-à-vis ces points, touchant d'un côté au lieu dit de Castelrouge et de l'autre au camp d'Auriote, ne se continuait pas sur la rive gauche, et n'entourait pas toute la place?

Ainsi décrite, la ligne à garder était bien plus courte, c'est ce que nous avons voulu démontrer.

Ce n'est donc pas à dire, comme le prétend M. Bertrandy, que de deux côtés au moins, la contrevallation était impraticable à Luzech. S'il avait bien lu le 3<sup>e</sup> alinéa incriminé de la page 46 de notre brochure, il y aurait vu qu'en réponse à la première assertion, nous disions au contraire « avec l'isthme de 300 pieds nous ne voyons » pas que Caninius n'ait pu ni pratiquer un vallum » autour d'Uxellodunum. » Cette impossibilité n'existe que dans l'esprit de M. Bertrandy; suivant nous, au contraire, en faisant franchir la rivière à la contrevallation, la ligne est bien courte, elle entoure l'oppidum de toutes parts, et l'on s'explique aisément les motifs qui déterminèrent César à placer des archers et des machines de guerre pour empêcher les assiégés d'aller à la rivière, vers le seul point qui leur restait accessible.

Passant ensuite à l'étymologie que nous avons donnée du mot Lapistoule, il dit: « M. Nadal a trouvé que le mot » *tullius* signifie grande, violente émission de sang. » d'où il conclut que *Lapis-tullii* exprime pierre de violence » *émission de sang*, et que Lapistoule désigne évidemment l'endroit où César fit couper les mains aux » défenseurs d'Uxellodunum. »

« L'explication est jolie, ajoute-t-il, mais je ne saurais » en admettre l'exactitude et la vérité, par rapport à » Lapistoule avant d'avoir eu sous les yeux au moins un » titre authentique où Lapistoule s'appelle *Lapis-tullii* » (§ XIII de sa 2<sup>e</sup> lettre). »

Voilà ce qui s'appelle discuter sérieusement, aussi nous contenterons-nous de répondre que puisque M. Bertrandy trouve cette explication jolie, il aurait dû lui réserver meilleur accueil pour sa gentillesse, en attendant qu'il ait pu trouver à ce mot une meilleure étymologie.

Après ces légères observations M. Bertrandy passe à d'autres sur lesquelles il insiste beaucoup plus, les considérant sans doute comme plus sérieuses.

Au § XV de la même lettre, M. Bertrandy cherche, comme ses devanciers, à prouver qu'il n'y avait pas d'isthme à Uxellodunum, et que cette place n'était pas entourée d'une rivière.

Il s'appuie sur la phrase *flumen infamam vallem dividit* que *totum pare montem cingebat*. « Nos adversaires, » dit-il, prennent une vallée pour une rivière, d'après » les expressions d'Hirtius, le mont était entouré par la » vallée et non pas par la rivière, et ce n'est que par » voie de conséquence, en rapprochant les récits d'Orose » et de Frontin de celui d'Hirtius, qu'on arrive à faire » jouer à la rivière le rôle de la vallée. Cette façon de » procéder me paraît illogique. »

« Il ne faut point sans rapporter au récit d'Orose, at- » tendu que cet historien ne mérite pas confiance, puis- » qu'il dit que l'un des chefs Gaulois fut tué et que l'autre » prit la fuite (*uno ductibus interfecto... alter effugit*), » tandis que Hirtius dit que Drappès, fait prisonnier, se » laissa mourir, en refusant toute nourriture, et que » Lucérius prit la fuite. »

« Quant à Frontin, oh! Frontin! dit-il, c'est bien autre » chose! par les mots *civitas Cadurocorum* il a désigné » Cahors, cité capitale des Cadurques. »

Oh! Frontin, dit-il, c'est bien autre chose! Cette manière de s'exprimer est bien leste. D'ailleurs nous allons voir tout à l'heure que Frontin n'a pas voulu dire cela.

Quoiqu'il en soit trouvant de contradictions flagrantes entre ces auteurs, M. Bertrandy prétend qu'ils doivent être rejetés de la discussion et que les commentaires sont l'unique source où nous devons puiser.

Voyons donc comment il les explique.

Au § V de la deuxième lettre, il dit: « Le membre de

» phrase *magnus fons prorumpbat ab ed parte que fere » pedum ce intervallo circuitu flumini vacabat*. Je l'ai » traduit ainsi dans ma première lettre: « une grande fon- » taine jaillissait de cette partie qui, à la distance de 300 » pieds, manquait du circuit de la rivière. »

Pour justifier cette traduction du mot *intervallo* par à la distance de, il dit dans sa troisième lettre: que Salluste la deux fois employé dans ce sens, et il signale de cet auteur les deux passages que nous allons reproduire plus bas.

Il compare ensuite sa traduction avec celle de M. Bial, qui dit lui, que la fontaine jaillissait de cette partie qui laissait entr'elle et le circuit de la rivière un intervalle de 300 pieds, et de cette comparaison il en fait résulter que d'après la traduction de M. Bial, la fontaine peut se trouver à la distance de 300 pieds d'un point quelconque du cours de la rivière, tandis que d'après la sienne, dit-il, la fontaine ne peut se trouver qu'à la même distance d'un point fixe et parfaitement déterminé. — et pour bien déterminer ce point il ajoute, — celui où la rivière détourne ou détournait son cours, — ce qui ne détermine rien du tout, puisqu'en effet, comme M. Bertrandy le reconnaît par ces mots *détourne* ou *détournait*, la Tourmente a un cours très mobile, tandis que d'après Hirtius elle devrait être indéterminable.

Mais revenons à la traduction de M. Bertrandy: « La » fontaine jaillissait de cette partie qui, A LA DISTANCE DE » 300 pieds manquait du circuit de la rivière. » — Nous voyons très bien ce que M. Bertrandy voudrait faire dire à Hirtius. Il voudrait que cet historien eût dit qu'un intervalle de 300 pieds était entre la fontaine et le cours de la rivière, comme l'a dit tout franchement M. Bial. Mais Hirtius ne dit pas cela, encore moins la traduction de M. Bertrandy qui, prétendant fixer irrévocablement le point de la fontaine, ne fixe rien du tout.

En effet, puisque d'après M. Bertrandy, à la distance de 300 pieds mesurés depuis la fontaine, le circuit de la rivière *manquait, vacabat*, n'est-il pas évident que ce circuit ne se trouvait pas à cette distance? — puisqu'il y manquait, il n'était pas là. — Le point de la fontaine reste donc indéterminé. Nous dirons plus, la traduction de M. Bertrandy, prise dans sa signification grammaticale, n'a pas de sens plausible.

Si Hirtius avait voulu dire que la fontaine jaillissait à 300 pieds de la berge du fleuve, certes ce n'est pas ainsi qu'il se serait exprimé, il aurait dit très probablement *prorumpbat ab ed parte que distabat intervallo fere coc pedum AB OB ABHNC circuitu fluminis*. Alors on comprendrait que le mot *intervallo* pût être traduit par à la distance de.

Lorsque dans les exemples cités de Salluste par M. Bertrandy, cet auteur nous dit que Marius arrive dans un lieu accidenté éloigné de Copsa de deux mille tois au plus, il s'exprime ainsi: « *pervenit in locum tumulosum ab copsis non amplius duum millium intervallo* »

Lorsqu'il nous dit que les cavaliers maures apportent la nouvelle que Jugurtha vient d'établir son camp à deux milles environ en avant du lieu; il s'exprime ainsi: « *quum equites mauri nuntiant Jugurtham circiter duum millium intervallo ante cossedisse*. »

Que dans ses deux phrases on veuille traduire le mot *intervallo* par ceux à la distance de, nous le comprenons, parce que les prépositions *ab* et *ante* peuvent autoriser cette manière de traduire. Mais dans celle d'Hirtius où sont les prépositions *ab* ou *ante* ou autres analogues pour autoriser à le traduire de la sorte? et cependant il les faudrait forcément. A cela l'on nous répond comme toujours. Qui nous a dit que le texte d'Hirtius n'a subi aucun changement.

Non, Hirtius dans cette phrase n'a jamais pu vouloir dire que la fontaine était à la distance de 300 pieds du circuit de la rivière.

Comment d'ailleurs cet auteur aurait-il voulu fixer l'emplacement de cette fontaine au moyen du circuit de la Tourmente, petit ruisseau dont le cours peut changer à chaque instant, comme en convient M. Bertrandy? Quel point de repère! Aussi bien il pouvait le fixer en disant que cette fontaine était à 300 pieds du cours de la rivière, vis-à-vis tel ou tel saule qui était alors planté sur ses rives. A bout de raison, nos adversaires nous disent: Eloi-gnons et Frontin et Orose qui nous gênent, nous sommes mieux en mesure qu'eux d'expliquer Hirtius, ce dernier seul est la bonne source, et ils s'empressent aussitôt de la dénaturer.

« Une vallée et non pas une rivière faisait presque le tour d'Uxellodunum, dit M. Bertrandy dans sa 2<sup>e</sup> lettre. »

Nous dirons nous que dans la vallée qui entourait le mont coulait une rivière, que cette vallée était profonde, que le talweg de cette rivière, comme toujours, suivait les points les plus bas, de cette vallée, et que les terrains qui dominaient les rives étaient si hauts, qu'on ne pouvait y pratiquer des fossés au dessous de son niveau pour la détourner, *hoc flumen averti loci nature prohibebat*. Donc un fleuve ou une rivière sillonnait cette vallée et comme elle, non pas immédiatement peut-être, entourait le mont Uxellodunum.

Au § XIX de sa 2<sup>e</sup> lettre, M. Bertrandy ajoute « par les mots, *infamam vallem dividit*, il faut entendre, non pas avec M. Nadal, une profonde, une infime vallée, mais bien le point le plus bas de la vallée. » — Que veut-on dire par là? — D'où venait ce fleuve ou cette rivière, pour ne couler que sur le point le plus bas de la vallée. La rivière qui ne coulait que sur le point le plus bas de cette vallée, était-elle une autre rivière que celle qui arrosait cette vallée? Enfin de quel fleuve de quelle vallée veut-on parler? Car il y en a trois au Puy d'Issould; la Sourdoire, la Tourmente et la Dordogne. A propos de cette dernière, par les mots *infamam vallem*, faudrait-il entendre le Bec-d'Ambès?

Tout cela nous paraît plus que louche, et difficilement on contera à cette traduction une apparence logique.

Du reste l'objection est sans portée, car si ce n'est pas le fleuve qui doit immédiatement contourner le mont Uxellodunum, c'est toujours la vallée dans laquelle il coule, que laquelle vallée *cingebat* entourait *panem* presque *totum montem* toute la montagne. Or ce n'est pas ainsi qu'Hirtius aurait parlé de la Tourmente. Ce ruisseau ou sa vallée, au lieu de contourner le massif qui à sa base, a plus de sept kilomètres de pourtour, décrit tout simplement devant un de ses flancs, et sur un parcours de deux kilomètres au plus, une légère courbe dont les extrémités tendent à s'éloigner de la montagne. Au lieu de l'entourer ils échappent à tout le reste du massif. — La Dordogne et la Sourdoire sont dans le même cas.

Point donc de vallée unique entourant le Puy-d'Issould, et c'est là ce qu'exige le texte d'Hirtius qu'on veut seul invoquer.

Pour nous qui ne saurions mépriser les renseignements de Frontin et d'Orose nous traduisons tout simplement cette phrase comme suit: *Flumen un fleuve dividit* divisait *vallem* la vallée *infamam* profonde que *cingebat* entourait *panem* presque *totum montem* toute la montagne.

Et nous disons: 1° que puisque Frontin nous apprend que César réduisit par la soif une ville des Cadurques entourée par un fleuve *Cadurocorum civitatem omne cinctam*, c'est d'Uxellodunum qu'il a voulu parler, puisque c'est la seule ville du pays des Cadurques qui ait été ainsi réduite, que les mots *civitas Cadurocorum* employés par cet historien veulent dire une ville des Cadurques et non pas la cité, la capitale des Cadurques; car s'il avait voulu désigner Cahors, il savait très bien que cette ville, au temps de César, s'appelait *Divona*. Que c'est donc d'une autre ville Cadurque dont il a voulu parler, et que cette ville, qui n'était autre qu'Uxellodunum, était entourée par un fleuve *omne cinctam*, et que la vallée où coulait ce fleuve l'entourait également;

2° Qu'Orose n'est nullement en contradiction avec Hirtius sur la mort de Drappès, que le mot *interfecto* employé par cet auteur veut dire *subir la mort par un moyen quelconque*, qu'Hirtius dit, lui, que ce fut par le manque de nourriture, mais qu'Orose ne dit nulle part que ce fut

ni par ordre ni par les armes de Caninius. Point donc de contradictions, n'en déplaise à M. Bertrand, ce récit concordant avec celui d'Hirtius, nous devons le prendre en grande considération, et tenir bien note qu'Uxellodunum était entouré par un fleuve qui n'était pas petit comme la Tourmente, non parvo flumine cingebatur.

Rejeter de la discussion le récit de ces historiens pour des motifs si futiles, c'est s'accrocher à des brins d'herbe, et déceler son manque de raisons sérieuses.

Orose dit, en parlant de cet oppidum, que « cette place était suspendue sur le point le plus élevé d'une montagne dont une rivière considérable faisait le tour, en longeant ses deux parties latérales aux pentes abruptes, » nous ne concevons pas pourquoi M. Bertrand a l'air de ne pas comprendre qu'une montagne dont les deux côtés sont baignés par une rivière ne puisse être, elle aussi, entourée par la même rivière? C'est pourtant bien simple : cette montagne formait un dos d'âne allongé, la rivière baignant d'abord l'un de ses côtés, la contournait ensuite sur le fond en laissant derrière elle et la montagne une assez large plaine, et revenait enfin, après avoir enveloppé le tout dans son circuit, baigner l'autre flanc. La rivière en faisait donc le tour, en longeant ses deux côtés aux pentes abruptes.

Lorsque Orose écrivit cette phrase, s'il eût été placé sur le mont Lapistoule, avec le texte d'Hirtius en main, il n'aurait pu décrire plus exactement ces lieux, ni mieux interpréter cet historien.

On voit de là une plaine en forme de croissant entourant immédiatement le massif à sa base, la rivière des deux côtés les plus abruptes en resserre d'abord les cornes à leur naissance, pour l'envelopper ensuite en entier dans un large circuit.

Voilà pourquoi Hirtius a dit : « flumen infimam vallem dividebat quod totum pene montem cingebat. »

Orose : « hoc oppidum in editissima montis arce pendebat, duabusque partibus per abrupta latera, non parvo flumine cingebatur. »

Et Frontin : « Caesar in gallia Cadurcorum civitatem omnem cinctam et fontibus abundantem ad inopiam aquae relegit. »

Loïn de se contredire, ces historiens s'expliquent mutuellement.

Voyons enfin le dernier argument que M. Bertrand gardait en réserve.

Le voici : Lettre troisième § III. « Le verbe latin vacare, dit-il, signifie manquer de, être privé de, être séparé de. Cicéron a dit mens vacans corpore et MM. Quicherat, et Daveluy ont traduit ainsi ces mots, l'âme sans corps, ce qui veut dire l'âme séparée du corps. »

Le mot vacare appliqué à une femme signifie être veuve, or être veuve c'est avoir perdu son mari et par conséquent en être séparé. Donc le mot vacare entraîne avec lui l'idée de privation de séparation. Donc le mot vacare peut être traduit par être séparé de, être éloigné de ; par suite la phrase d'Hirtius peut être traduite de la manière suivante :

« Magnus fons una grande fontaine, prorumpbat jallissimè ab ea parte de cette partie que qui vacabat était séparée, circuitu fluminis du circuit de la rivière intervallo par un espace fere presque cec pedum de 300 pieds. »

Sur les exemples cités par M. Bertrand, nous observerons que les langues anciennes autorisent des façons et des manières de parler qui seraient des inexactitudes dans la nôtre. Le génie de la langue latine est loin de nous, elle est dite morte parce qu'elle ne progresse plus, et il serait dangereux de vouloir aujourd'hui donner aux mots de cette langue une signification non consacrée par les anciens qui la possédaient mieux que nous.

Nous n'avons jamais vu le mot vacare appliqué à une veuve ; la femme qui a perdu son mari est désignée en latin par le mot vidua. On n'a jamais dit marito vacua, ni vacans marito.

Le mot vacans, en général, désigne l'état d'une chose libre, vide, dégagee, débarrassée, inoccupée, disponible. Ainsi, le mens vacans corpore de Cicéron, c'est l'âme dégagee, débarrassée de la matière.

Parce que nous exprimons l'idée de la mort par la séparation de l'âme avec le corps, que cette extension de mots est admise et bien comprise dans notre langue, est-ce à dire qu'elle le fut dans la langue latine?... Non... Cicéron aurait demandé quelle est la distance, après cette séparation, qui existe entre l'âme et le corps. Telle figure est autorisée par l'usage d'une langue et ne l'est pas dans une autre.

Voilà pourquoi MM. Quicherat et Daveluy ont traduit ces mots de Cicéron par l'âme sans corps et non pas l'âme séparée du corps, parce qu'ils ont voulu conserver dans la traduction l'esprit du texte, si nous pouvons nous exprimer ainsi.

Le mot vacans suppose la privation ou pour mieux dire l'absence, mais il ne suppose pas nécessairement une séparation.

Admettons cependant, si l'on veut, que l'âme séparée du corps rende exactement le mens vacans corpore de Cicéron, serait-ce une raison pour donner aux mots séparé, être séparé de une extension telle qu'on puisse à tout propos les prendre pour synonymes de vacare ?

En fait de traduction, on doit rigoureusement s'abstenir de tous écarts de mots qui pourraient donner jour à un sens différent de celui exprimé par ceux du texte pris dans leur sens propre. Toutes les fois qu'il en est ainsi c'est un signe infailible que la traduction est vicieuse et que le genre de catachrèse, dont on a fait usage, n'est pas de bon aloi.

Si au milieu d'un champ de blé se trouve un espace vacant, doit-on supposer qu'il a été séparé de quelque chose ? Si cet espace n'a jamais été occupé par rien, s'il est toujours resté vacant, de quoi aurait-il été séparé ? Il est resté vacant, voilà tout, c'est-à-dire disponible, libre, débarrassé de toutes choses qui sont à l'encontre.

Le mot vacant n'entraîne donc pas nécessairement l'idée de séparation.

Parce qu'un mot qui exprime une idée, entraîne naturellement, si l'on veut, une autre idée qui, d'ailleurs, a son mot pour l'exprimer, est-ce à dire que ces deux mots puissent être employés indistinctement dans les discours pour exprimer l'une de ces idées indifféremment, et les considérer comme synonymes ? Non — ce serait un abus. A ce sujet, écoutons ce que dit La Bruyère :

« Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne, on ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant ; il est vrai néanmoins qu'elle existe, que tout ce qui ne l'est point est faible, et ne satisfait point un homme d'esprit qui veut se faire entendre. »

Plus loin il ajoute : « qu'il n'y a que les esprits médiocres qui, ne trouvant pas l'unique expression, usent de synonymes. » De là l'ambiguïté, qu'on voudrait faire ressortir de la phrase d'Hirtius.

Mais cet historien n'en était pas réduit là, l'expression ne lui faisait pas défaut, il connaissait la différence qu'il y a entre les deux idées exprimées par les mots vacabat et distabat, pour dire qu'un objet était éloigné, séparé d'un autre, il n'aurait pas dit qu'il était vacant.

Et voyez où nous entraînerait la logique de M. Bertrand : dans la phrase implere dolium vino remplir un tonneau de vin, le verbe implere entraîne l'idée de la jonction du vin avec le tonneau qui doit le contenir, donc implere pourrait être traduit par joindre à.

Le verbe donner fait supposer la possession de la chose donnée ; posséder et donner seraient donc même chose ? Non, pas plus que le mot vacabat n'est synonyme de distabat.

Voilà pourtant le mot magique, miraculeux qui, d'après M. Bertrand, devait expliquer d'une façon nouvelle la phrase d'Hirtius.

Pour nous, toujours d'accord avec Frontin et Orose

que nous avons en grande considération, prenant le mot vacabat dans le sens qu'ils lui ont donné, nous traduisons terre à terre, et comme suit la phrase d'Hirtius.

Magnus fons una grande fontaine, prorumpbat jallissimè ab ea parte de cette partie, que qui, intervallo d'un espace fere cec pedum de près de 300 pieds, vacabat, vaquait, circuitu fluminis du circuit du fleuve.

Pour affirmer que c'est là le vrai sens de cette phrase et le seul qu'on puisse lui donner, nous n'avons pas besoin d'attendre, comme nos adversaires, l'opinion de deux savants.

Il résulte donc de ces récits : 1° Que le mont Uxellodunum était presque entouré par une vallée unique, et que dans cette vallée coulait un fleuve qui l'entourait aussi ; 2° Que la partie du mont qui n'était pas tout à fait entourée par cette vallée et par ce fleuve avait une largeur de 300 pieds. — Jamais le Puy-d'Issolud n'a réuni ces conditions.

M. Bertrand, dans sa deuxième lettre § XXIII, est forcé de convenir « que ce qu'il vient d'écrire ne prouve pas certainement que le Puy-d'Issolud soit Uxellodunum, mais ne saurait jamais constituer une preuve contraire. »

Nous serons plus affirmatif tant que les arguments que nous avons développés dans notre brochure, en faveur de Luzech, resteront debout. En vain l'on prônera les découvertes faites au Puy-d'Issolud, elles ne prouveront jamais rien ; les médailles qu'on en a retirées ne sont bonnes qu'à conserver sous des vitrines. Partout dans le Quercy la domination romaine a laissé des traces ; le récit d'Hirtius protestera toujours en vers et contre tous que ce n'est pas là le site d'Uxellodunum, que là ne sont pas les lieux décrits par cet historien, et il sera toujours la pour dire que c'est sur le mont Lapistoule que reposait le fameux oppidum parce que c'est la seule localité en Quercy conforme à ce récit.

Aussi la moindre découverte faite en ces lieux devra fixer l'attention des archéologues, car nous l'affirmons, et pour cause, lorsque plus tard des fouilles y seront sérieusement pratiquées et suivies, elles produiront les plus heureux résultats.

Nous bornerons là notre discussion.

Mais en finissant nous observerons :

1° Que si M. Bertrand a cru retrouver en nous un ancien professeur de seconde ou de rhétorique, nous le remercions du compliment, vu le respect que nous avons pour cette profession ;

2° Que si l'a cru n'entrevoir en nous qu'un anonyme, nous lui dirons hautement que nous réclamons la paternité entière de la brochure qui porte notre nom ;

3° Que si nous avouons un panégyriste dont l'esprit a été la dupe du cœur, nous serons curieux de savoir si parmi ses lecteurs il y en aura dont le cœur soit dupe de l'esprit.

Toutefois, s'il a été naturellement amené à dire dans sa deuxième lettre § XXI « que M. Nadal est évidemment dans le vrai autant que lui, » nous avons le regret d'avouer que sa manière de traduire les textes d'Hirtius, d'Orose et de Frontin, nous prive du plaisir de lui en dire autant.

NADAL.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral viennent d'être nommés :

- MM. Fouchet (Aristide), instituteur-adjoint à Puy-l'Évêque.
- Viers (Eugène), inst. auxil. à Castelfranc.
- Metayer (Pierre), inst. définitif à Aujols.
- Vayssié (Achille), inst. adjoint à Catus.
- MM<sup>es</sup> Mailhes (Marie), institutrice communale mixte à St-Paul-de-Vers, c. de St-Céré.
- Calvi (Marie-Rose), inst. mixt à Cadrien.
- Meyzen (Julie), instit. comm. à Issepts.

M. le commissaire de police de Cahors fait savoir que le bruit qui a circulé en ville, que deux enfants de Larroque-des-Arcs avaient été mordus par un chien atteint d'hydrophobie est mensonger, aucun accident de ce genre n'est arrivé dans cette commune, et aucun chien enragé n'a été remarqué.

L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, de retarder jusqu'à mercredi prochain, la publication de l'article de M. l'abbé Labrunhrie sur la conférence de M. Aubin.

Lundi, à midi, a eu lieu, au Palais-de-Justice d'Auch, en audience solennelle, l'installation de M. Fournié, président du tribunal civil.

On nous écrit de Catus :

Mercredi dernier nous avons eu, à Catus, la visite d'un chien que l'on disait enragé. Aussitôt toute la population a été sur pied et en grand émoi. La gendarmerie et quelques personnes armées se sont mises à la poursuite de l'animal que M. Lagaspie a bientôt abattu d'un coup de fusil. On voulait procéder à l'autopsie du chien ; mais le vétérinaire a fait observer que ce serait peine inutile, les traces de l'hydrophobie ne pouvant être reconnues sur un cadavre.

On nous écrit de Vayrac :

COMICE AGRICOLE DU CANTON DE VAYRAC.  
Concours de bœufs gras à la foire du 17 avril à Vayrac.

Premier Prix à Monsieur Dubousquet, propriétaire à Vayrac, pour deux bœufs race Salers. — Deuxième prix à Monsieur Mazayrac de la Chapelle aux Saints (Corrèze), pour deux bœufs race Salers.

Le concours était remarquable par le nombre et la beauté des animaux présentés.

Decidément, la circonscription agricole de Vayrac, se tient à la hauteur de sa réputation.

Quant à la foire, elle était garnie d'un nombre considérable de bœufs parvenus à un degré remarquable d'engraissement.

Une légère hausse s'est faite remarquer sur les ventes qui, d'ailleurs, étaient assez actives.

Les bœufs primés ont été vendus sur le pied, de 37 à 38 fr. les 50 kilogram. poids vif. Les autres sortes courantes ont valu, de 32 à 38 fr. suivant les qualités.

En bœufs gras, la foire était supérieure à celle du 17 mars dernier. On y remarquait à peu près, le même nombre de bœufs de travail dont la vente a été active par de nombreux acheteurs.

La Société d'éducation de Lyon destine, pour 1866, un prix de 400 fr. au meilleur mémoire inédit, en français ou en langue étrangère, sur ce sujet :

Les parents ne sont-ils pas, le plus souvent, la cause du peu de succès qu'obtiennent les maîtres dans l'éducation des enfants ?

ADJUDICATION DES MARAIS

Communaux de Cavagnac et de Condat.

Le mardi 15 mai prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé en l'Hôtel de la Préfecture, à l'Adjudication des Travaux de dessèchement des Marais communaux de Cavagnac et de Condat, dont la dépense est évaluée à 5,808 fr. 56 c., non compris 3,691 fr. 64 c., de somme à valoir.

ADJUDICATION DE PORTES D'ECLUSES

Le mardi 22 mai prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé en l'Hôtel de la Préfecture, à l'Adjudication du renouvellement de 21 vantaux de portes d'écluses, en bois de chêne, aux écluses de Grégols, Ganil, Arcambal, Cessac, Bourrut, Castelfranc et Meymes, dont la dépense totale est évaluée à 52,000 fr. y compris 6,370 fr. 74 c., somme à valoir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

18 avril Boy (Marie-Françoise-Elie-Antoinette), boul. Nord.

Mariages.

18 — Cournot (Guillaume), cultivateur, et Arnaudet (Marie), sans profession.

Décès.

18 — Rolland (Marie-Rose-Joséphine), 62 ans, aux Augustins.

20 — Labro (Jean), meunier, 59 ans, à Cabessut.

20 — Flamant (Marie-Léon-Charles-Lucien), quatorze mois, rue Jean XXII.

20 — Thiriet (Jeanne-Emilie), 3 mois, St-Georges.

21 — Dupont (Hélène) dit l'Enfant, 56 ans, célibataire, (Hospice).

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 avril 1866

14 versements dont 6 nouveaux 4,493 »  
3 remboursements dont 1 pour solde 3,221 03

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes, des finances et chez tous les Correspondants de la Société :

1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 % remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

2° Des obligations communales à 10 ans de échéance, rapportant 5 %.

Départements.

Nous lisons dans le Journal du Tarn :

Les apprêts de Concours régional et des Expositions industrielle, artistique et archéologique se poursuivent avec activité. Les baraques, s'élevaient rapidement et déjà l'on peut avoir une idée des dimensions de cette vaste enceinte. Dans les bâtiments du lycée, l'aménagement des trois expositions distinctes se poursuit avec le zèle le plus louable.

Les espérances fondées, dès les premiers jours, sur le succès des expositions annexées au Concours régional, ont été dépassées, grâce à l'empressement et au patriotisme amour-propre des populations du Tarn et aussi des industriels, artistes, etc., de la région.

Quant au Concours orphéonique et musical, les chiffres suivants indiquent son importance. 40 orphéons, 20 musiques ou fanfares sont inscrits et donnent un total de plus de 2,000 exécutants.

Un empressement sympathique a répondu à l'appel du comité d'organisation de la fête de bienfaisance ; celle-ci sera très brillante et digne des solennités et des fêtes qui se préparent.

Pamiers, 14 avril.

Notre ville a été mise en émoi, ces jours derniers, à cause d'une prétendue invasion de la Trichinose (prononcez Trikinose). Notre nouveau Sous-Préfet, M. Dausse, ami toujours vigilant de la santé publique, informé de la préoccupation de l'opinion à l'égard de ce fait, s'est immédiatement empressé de réunir le Con-

seil d'hygiène. Des visites ont été faites chez tous les charcutiers ; des jambons, des saucisses et plusieurs autres parties de viandes ont été transportés à la mairie. Là, sous ses yeux de l'autorité, le Conseil d'hygiène s'est livré à un minutieux examen et n'a pu découvrir nulle part l'existence des trichines. Seulement, on a constaté que des jambons, des saucisses, des pots de salé étaient échauffés, avariés, altérés même, par suite d'abord, du sel mauvais qui avait été employé, et, ensuite, à cause de la douceur de la température hivernale. Tous ces objets ont été enfouis par ordre de l'autorité ; mais aucun cas de trichinose n'a été rencontré. Nos concitoyens peuvent jusqu'à présent, être tranquilles à ce sujet.

Nous croyons pouvoir annoncer, dit le Journal de Toulouse, que l'affaire d'Aspe, accusé d'assassinat, sera appelée dans le cours de la prochaine session des assises, qui doit s'ouvrir le 14 mai.

Pour extrait A. Laytou.

EMPRUNT ROMAIN

DE SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS

La Sainteté le Pape PIE IX a décrété, par rescrit pontifical du 11 avril 1866, l'émission, par voie de souscription publique, d'un emprunt destiné à assurer les services de la trésorerie.

La Sainteté n'a pas voulu demander aux personnes qui lui viendront en aide pour traverser les difficultés présentes, des sacrifices analogues à ceux qu'elles se sont précédemment imposés, et elle a décidé que l'emprunt serait fait à des conditions en rapport avec les circonstances financières actuelles.

Cet appel sera entendu de tous les catholiques, qui auront à cœur de prouver une fois de plus que ce n'est jamais en vain que le Saint-Père s'adresse à leur dévouement.

L'emprunt est émis au taux de 66 0/0, jouissance du 1<sup>er</sup> avril 1863, en titres de 500 francs de capital nominal, produisant 25 francs d'intérêt annuel payable le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre.

Les souscripteurs auront à payer, pour chaque titre de 25 francs de rente, 330 francs, savoir : 100 francs en souscrivant ; 100 francs le 15 juillet 1866 ; 130 francs le 15 octobre 1866 moins le coupon de 12 fr. 50 c. au 1<sup>er</sup> octobre, soit 117 fr. 50 c. Faculté d'escompter à 5 % les deux derniers versements.

Intérêts de retard de versement à 5 %. Le porteur qui n'aura point effectué les versements échus trois mois après les époques fixées, sera déchu de tout droit et libéré de toute obligation, et les sommes payées demeureront acquises au Trésor pontifical.

Amortissement par rachat, en soixante ans environ, à partir de 1870.

Il sera remis, au premier versement, des titres provisoires au porteur. Les titres définitifs seront délivrés en échange du dernier versement.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

A DATER DU LUNDI 23 AVRIL

A Paris chez M. Edvard BLOUNT et C<sup>o</sup> banquiers, rue de la Paix, 3, chargés de l'émission de l'emprunt :

Elle sera fermée aussitôt que l'emprunt sera ouvert.

Les demandes adressées avant le 23 avril seront comprises dans la souscription de ce jour.

Toute souscription devra être accompagnée d'un envoi de 100 fr. par titre de 25 fr. de rente.

COMPAGNIE

DES

LITS MILITAIRES

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Au capital de CINQ MILLIONS de fr.

SIÈGE SOCIAL PROVISOIRE

rue Basse-du-Rempart, 48 bis, à Paris.

ADMINISTRATEURS

M. Charles LAFFITE, Banquier, Administrateur du Chemin de fer de l'Orléans.

M. BOURLON, Député au Corps Législatif, Administrateur du Chemin de fer d'Orléans.

M. GRIMOUT, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine.

M. BAYVET, ancien membre de la Chambre de Commerce, Censeur de la Banque de France.

M. E. CORDIER, propriétaire.

EMISSION DE 30,000 OBLIGATIONS

DE 600 fr. AU PORTEUR

au prix de 500 francs

Soit : QUIZE MILLIONS de francs,

capital effectif.

Portant intérêt à 6 0/0 par an des sommes versées, ou 30 fr. pour l'obligation entièrement libérée, payable par semestre, les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, soit au siège social, soit dans les 324 villes où la Compa-

Soie est représentée par des agents, tant en France qu'en Algérie;  
Remboursables par voie de tirage au sort:  
Le premier tiers de 1872 à 1886.  
Et les deux autres tiers de 1887 à 1890.  
Il sera versé en souscrivant 125 francs par obligation.

Les 375 francs restants devront être payés par fraction de 125 francs dans le mois qui suivra les appels qui en auront été faits par le Conseil d'Administration.

Un intervalle de deux mois devra toujours s'écouler entre un nouvel appel et celui qui l'aura précédé.

L'entreprise du service des LITS MILITAIRES qui a pour objet l'achat et l'entretien des fournitures de literie destinées au coucher de la troupe, en France et en Algérie pendant 20 ans, est une des concessions les plus importantes du Ministère de la Guerre, et l'une des plus connues du public.

Elle a ce caractère particulier d'être à l'abri de toutes les éventualités auxquelles sont assujetties les autres opérations commerciales.

Ses recettes sont fixées à l'avance et à peu près immuablement par le marché passé entre elle et l'Etat.

Ses dépenses ne pourraient être que dimi-

nées par les crises commerciales ou politiques, qui affecteraient d'autres industries, puisqu'alors elle achèterait à plus bas prix les matières premières qu'elle emploie.

Ce placement offre donc une sécurité exceptionnelle.

La faveur dont les obligations de la compagnie précédente ont joui sur la place, a décidé l'émission de celle de la compagnie actuelle.

La souscription est ouverte du LUNDI 16 au MERCREDI 25 AVRIL 1866 inclusivement.

ON SOUSCRIT A PARIS, à la Société générale de Crédit Industriel et commercial, rue de la Victoire, 72.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS: chez tous les correspondants de la même Société.

— Les substitutions qui se pratiquent lorsqu'on demande du *Chocolat-Ménier*, donnent lieu à des plaintes si nombreuses qu'il est nécessaire de mettre le public en garde en lui expliquant la cause de cette fâcheuse tendance.

Chacun sait que partout on cherche à vendre de préférence l'article qui donne le plus gros bénéfice. Cette propension, légitime tant qu'elle reste dans la droite mesure, s'exagère souvent jusqu'à dépasser les bornes de la loyauté. Alors elle sert de base à une

spéculation imaginée par quelques fabricants de chocolat. Ils revêtent un produit inférieur de toutes les formes apparentes du *Chocolat-Ménier*; ils lui donnent un nom ayant une consonnance pareille, et pour décider les détaillants à s'en approvisionner, ils leur laissent entrevoir l'espérance de vendre cette contre-façon pour du vrai *Chocolat-Ménier* avec bien plus de bénéfice.

La tentation est trop souvent irrésistible, et quand l'acheteur se plaint de cette erreur volontaire, on a cette justification toute prête, que la ressemblance des noms permet bien de s'y tromper.

Nous défendons l'intérêt des consommateurs en les prévenant contre ces ardeurs qui décident quelques détaillants à tirer profit des ressemblances de forme et de nom qu'on a préparées tout exprès pour que l'acheteur s'y laisse prendre.

Ces manœuvres seront sans effet si c'est bien le nom *Ménier* qui est porté sur l'étiquette et sur le cachet marque de fabrique, reproduisant la signature du vrai fabricant.

**AFFECTIONS DE POITRINE.**

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le *SINOP* et la *PATE DE NAFÉ* de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux nerveuses, gripes, coqueluches, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les irritations ou inflammations des organes de la

poitrine et des bronches. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

**MAL DE DENTS.**—L'EAU du Dr OMERAS calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les Pharmacies.

Etude de M<sup>e</sup> BÉVILLE, avoué à Figeac.  
Un jugement du tribunal de Figeac, du 12 avril 1866, a déclaré Marguerite Rouget, séparée de biens d'avec son mari, Jean-François Bénéviale, boulanger, et a condamné ce dernier à payer à sa femme la somme de 5,300 fr., montant de ses reprises matrimoniales.

Etude de M<sup>e</sup> VAYSSIÉ, avoué à Figeac.  
Par jugement du tribunal de Figeac, du 11 avril 1866, a déclaré Marie-Jeanne Mirabel, d'Espédaillac, interdite de la gestion et de l'administration de sa personne et de ses biens.  
(Extrait du *Mémorial de Figeac*, du 19 avril 1866.)

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

**L'AVENIR NATIONAL**

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris:

Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)  
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)  
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)  
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avénir national se vend dans les gares de ch. de fers

**A VENDRE**

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux;  
2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

**AVIS.**— Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZÉCH, (Lot) connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzech, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzech.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**  
MANUFACTURES: A PARIS, rue de Bondy, 56: — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).  
ORFÈVRERIE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDES ELECTRO-CHIMIQUES  
AVIS SPECIAL POUR LA REARGENTURE:  
Nous appelons la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenture de notre orfèvrerie et de nos couverts. On fait souvent des offres de réargenture à des prix inférieurs aux nôtres, mais le public doit se mettre en garde. Les objets fabriqués par nous, même quand après un long usage le métal inférieur apparaît à certaines places, contiennent encore une quantité d'argent dont certains argenteurs ne tiennent pas compte aux consommateurs. En prenant un exemple, les couverts de table fabriqués par nous, notre réargenture, à raison de 80 grammes d'argent, coûte 44 fr. Mais nous en déduisons la valeur de l'argent retiré sur les anciens couverts, qui est en moyenne de 10 fr.; réellement nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la réargenture des couverts et de la petite orfèvrerie.  
Notre représentant est: à Cahors, MM. Mandelli frères.

à payer 34 fr.—Certains argenteurs à bon marché ne demandent que 30 fr., tout en ne mettant que 5 ou 6 fr. d'argent. Mais il s'empare, par un procédé chimique de désargentage, d'une valeur d'argent de 8 à 10 fr. dont ils ne tiennent pas compte aux consommateurs, soit à ajouter 10 fr. De sorte que le public paye 40 fr. pour recevoir seulement 6 fr. d'argent, tandis que nous ne faisons payer que 34 fr. et livrons 80 grammes d'argent. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos repré sentants dans nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.  
CHRISTOFLE ET C<sup>e</sup>.

**CAPSULES RAQUIN**

A Paris, faub. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies de tous les pays. Après avoir traité 100 malades et obtenu 100 guérisons, l'Académie de médecine a déclaré qu'elles étaient supérieures à toutes les autres préparations.

**DE COPAHU.**

**VÉSICATOIRES D'ALBESPEYRES**

A Paris faub. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies de tous les pays. Signés sur le côté vert; admis dans les hôpitaux civils et militaires. Ils agissent en quelques heures. Le *Papier d'Albespeyres* entretient ensuite, à lui seul, une suppuration abondante et régulière, sans odeur ni douleur. Un contrefacteur a été condamné à un an de prison.

**Un ancien négociant**

en Vins désirerait représenter au commerce de Paris une bonne maison de vignobles. — S'adresser à M. GENTILLON, 40, rue du Moulinet, à Paris (Maison Blanche).

**AVIS**

M. Gustave Trubert, fabricant de drap à Louviers, a l'honneur de prévenir les habitants de Cahors, qu'il vient d'établir un dépôt de ses marchandises dans cette ville, chez son beau-père, M. Monsou, filateur.  
M. Monsou, invite sa nombreuse clientèle à venir le visiter.

**JACQUES SÉGUY**

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.  
Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n° 35.

Le propriétaire-gérant A. TAYTOU.

**VITESSE ET SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. PROBITE ET EXACTITUDE.**

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

Nota. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

ÉPICERIES — DROGUERIE INDUSTRIELLE — COMESTIBLES  
LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES FOURRAGÈRES, PÉTROLE  
**M. LEPETIT**  
RUE DE LA LIBERTÉ, 4  
VINS FINS — BONBONNERIE  
**A CAHORS**

**LOTÉRIE DU PARC BORDELAIS**

autorisée pour toute la France

190,600 FRANCS A GAGNER.

Un lot de 100,000 francs, plusieurs lots de 20,000 francs, de 5,000 francs, etc., etc.  
Trois Tirages irrévocablement fixés en AVRIL et août 1866 et janvier 1867.

**1<sup>ER</sup> TIRAGE LE 30 AVRIL**

Chaque billet: 25 centimes, participe à tous les tirages.  
Pour recevoir à toutes des tirations VINGT billets, adresser (mandats poste ou timbres-poste) 5 francs au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris.  
A CAHORS, chez M. BOURRION, libraire, boulevard Nord.

**BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors**

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Océamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

**PHOSPHO-GUANO**  
Gallet, Lefebvre et C<sup>e</sup> à Paris et au Havre.  
VENTE EN BARRILS, CACAËTÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS.  
Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot: MM Th. Cabnaès à Gourdon; J. Cangardel et fils à Cahors; Domergue à Figeac.

**VOITURES A VOLONTÉ**

ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, *Poste aux Chevaux*, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

**ETABLISSEMENT THERMAL DE BALARUC (HÉRAULT)**

1/4 d'heure de Cette (OUVERT TOUTE L'ANNÉE) 1 heure de Montpellier  
Eaux minérales et Sels de Balaruc prescrits par les médecins français et étrangers comme une purgation sans rival et indispensable aux personnes fatiguées par le sang (maux de tête, éourdissements, faiblesses, engourdissements), la bile, les glaires, etc., etc. (voir la notice). — Entrepôts: Paris, rue Réaumur, 43; Lyon, ph. FAYARD, rue de l'Impératrice, 9; dépôts dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger; à Cahors, ph. VENEZ.